

Recherche de profils – Appel à candidatures

Psychomotricien (F/H) – SESSAD HM

Description du poste

Cadre général

Nature du contrat de travail :	CDI	Service dont les salariés sont soumis à l'obligation vaccinale
Temps de travail (ETP) :	0.80 ETP	
Etablissement d'affectation :	SESSAD HM	
Lieu(x) de travail :	Carcassonne – Déplacements professionnels à prévoir au niveau départemental	
Date de début de contrat :	01/02/2022	
Convention collective :	CCN 51	
Coefficient de rémunération :	487	

Principales missions

- Assurer une éducation motrice globale et/ou une rééducation des troubles psychomoteurs.
- **Réaliser les bilans des nouveaux entrants et bilans d'évolution des jeunes** accompagnés.
- **Aider au développement global au moyen d'activités adaptées aux capacités de l'enfant.**
- **Participer à la conception et à l'évaluation des projets personnalisés des jeunes.**
- Réaliser le bilan et le projet de soin en cohérence avec le projet personnalisé global du jeune.

Environnement et conditions de travail

L'A.P.A.J.H, issue du mouvement national des enseignants mutualistes, est à l'origine de la création de l'A.P.A.J.H Aude, au service des adultes, des adolescents et des enfants en situation de handicap. L'Association entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, d'inadaptation, de difficultés sociales et/ou de dépendance, en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

Affiliée à la Fédération des A.P.A.J.H, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, l'A.P.A.J.H Aude entend aboutir à leur pleine reconnaissance ; tant humaine que sociale : égale dignité et citoyenneté à part entière.

Actuellement, l'A.P.A.J.H Aude gère 25 établissements (ainsi qu'un Siège social) répartis sur l'ensemble du territoire Audois.

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Handicap Moteur (SESSAD HM) Départemental aide des enfants et adolescents dans le cadre des dispositifs de droit commun (crèche, école, entreprise...).

Les équipes interviennent sur tout le Département de l'Aude sur des déficiences motrices.

L'agrément actuel du service est de 31 places.

Le psychomotricien (F/H) réalise sa mission dans le cadre d'un SESSAD spécialisé dans l'accompagnement du handicap moteur de l'Aude (avec ou sans troubles associés).

Elle/Il intervient dans les lieux de vie et d'accueil de l'enfant.

Profil recherché

Qualification

- Diplôme d'Etat de Psychomotricien – **REQUIS**

Expérience

- Expérience de 2 ans - **SOUHAITÉE**

Compétences complémentaires

- Permis B – **REQUIS**
- Utilisation des outils informatiques
- Connaissance du handicap moteur
- Formation/expérience dans le domaine pédiatrique
- Connaissance de la législation du secteur médico-social
- **Capacités rédactionnelles, relationnelles, d'écoute et d'échanges avec les familles, l'équipe et les partenaires**
- **Capacités d'adaptation aux situations, aux personnes, aux environnements**
- Capacités à mener des accompagnements hors les murs et à représenter le service dans ce cadre
- Travailler en équipe
- Appréhender les évolutions du secteur médico-social
- **Adapter sa pratique professionnelle en fonction de l'évolution du secteur médico-social**
- Discrétion, empathie envers le public et son environnement, bon relationnel

Une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel est envisagée dans le cadre de ce recrutement : OUI NON

Renseignements complémentaires

Candidature à adresser à :

APA JH Aude – Siège social
135 rue Pierre Pavanetto
Z.A. de Cucurlis
11000 CARCASSONNE
service.rh@apajh11.fr

Date limite de dépôt de candidatures : Jeudi 27 Janvier 2022

Attachée à la diversité et à **la mixité**, l'APA JH Aude reconnaît tous les talents et étudie, à compétences égales, toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap et/ou issues de Quartiers Politiques de la Ville (Carcassonne, Lézignan-Corbières, Limoux, Narbonne).

Au titre de l'art. L.3123-8 du Code du travail, sont prioritaires, pour occuper ce poste, les salariés à temps complet (qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi à temps partiel) et les salariés à temps partiel dont les horaires sont inférieurs à celui du poste proposé.